



**Consultation du public du 17 mai 2023 au 7 juin 2023 inclus  
Synthèse des observations et des propositions**

Projet d'arrêté rendant obligatoire la délibération n°2023-B09 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine du 9 mars 2023 relative à la création et fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche à la drague des moules (*Mytilus spp*) et des pétoncles (*Chlamis varia*) dans le bassin d'Arcachon

Le projet d'arrêté rendant obligatoire la délibération n°2023-B09 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine du 9 mars 2023 relative à la création et fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche à la drague des moules (*Mytilus spp*) et des pétoncles (*Chlamis varia*) dans le bassin d'Arcachon a été soumis à la consultation du public du 17 mai 2023 au 7 juin 2023.

Le projet de texte, la note de présentation ainsi que les modalités de la consultation étaient consultables sur le site internet de la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique<sup>1</sup>.

Les participants avaient la possibilité d'adresser leurs observations par voie électronique et par voie postale.

**A- Décompte des observations reçues**

**1- Les observations reçues sur la plateforme de consultation**

On constate une connexion qui n'a pas été complétée.

Aucune observation n'a donc été reçue par voie électronique.

Extraction des observations reçues sur la plateforme de consultation					
Date de soumission	Date de lancement	Date de la dernière action	Vos nom et prénom:	Votre courriel:	Vos observations:
	2023-05-28 01:05:52	2023-05-28 01:05:52			

**2- Les observations reçues par la voie postale**

Aucune observation n'a été reçue par voie postale.

**B- Synthèse des observations**

Aucune observation n'a été reçue au titre de la présente consultation.

Bordeaux, le 8 juin 2023

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur

Jean-Philippe QUITOT

<sup>1</sup> <http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/consultations-publiques-reglementation-des-peches-r363.html>